

DOCUMENT TECHNIQUE & ADMINISTRATIF

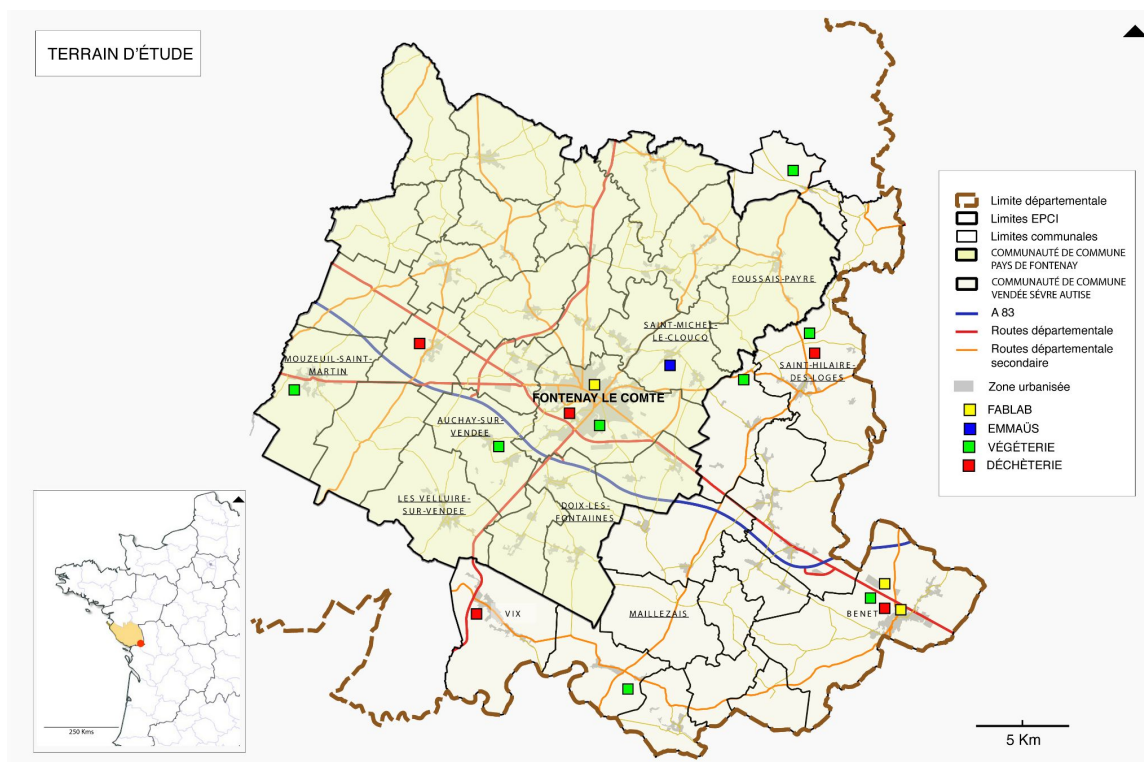
Matière organique, usages, acteurs et institutions

“Commoning et nouvelles pratiques autour de la matière organique en Sud Vendée”
SYCODEM.

Le sol est-il un partenaire social territorial?

La collecte des biodéchets est un service que le SYCODEM a proposé aux professionnels depuis 2003. Ce type de collecte est bien rodé auprès des professionnels sur le territoire, toutefois les contraintes réglementaires concernant les bio déchets pour le 1er janvier 2024, ont amené le syndicat à repenser la présence de la matière organique d'une façon plus transversale.

Le territoire du SYCODEM est de type rural avec un habitat diffus, dont deux villes principales rassemblent un peu plus d'un tiers de la population générale : Fontenay le Comte 14 000 hab et Benet 4200 hab. Le territoire administratif du SYCODEM regroupe deux collectivités pour un total de 55 071 habitants (DGF 2022) sur une superficie de 700 km2 pour une densité de 79 hab par km2 (moyenne nationale 119).



1 / L'approche territoriale de la gestion des Biodéchets du SYCODEM

Reconsidérer la matière organique est une question qui peut être explorée de deux façons :

- **Une gestion technique, de type industriel** dont le fonctionnement est basé sur l'accaparement contractuel de la matière afin de garantir le fonctionnement économique du process. La collectivité est dans ce cas de figure identifiable comme la propriétaire/gestionnaire d'un gisement, donneuse d'ordre et organisatrice des marchés, des prestataires et à terme elle peut aboutir à une filière économique complète.
- **Une gestion de type commoning**, explorant les travaux d'Elinor Ostrom, qui met en avant le rôle de la collectivité comme institution capable de visibiliser un gisement et de permettre aux expérimentateurs (association, collectif de citoyens, entreprise..) d'explorer de nouvelles relations envisageables autour d'une ressource dite : "commune", produite par la communauté et dont les voies de valorisation répondent à des objectifs propres à chacune des organisations (Zapatta & Campos)¹. Dans ce type d'approche la collectivité apparaît comme révélatrice puis facilitatrice et permet les arbitrages en cas d'accaparement et limite les conflits d'usage entre tiers. Dans ce cas la collectivité est révélatrice d'une ressource puis animatrice d'un réseau d'acteurs. Dans ce type de gestion on ne peut pas parler strictement de "filieres", car les filieres se définissent par des relations de type : donneurs d'ordres.

1.1 Les inconvénients de la mise en place d'une filière de type industrielle

Ne garantit pas la relocalisation des nutriments socio, éco et biologiques contenus dans les flux qui échappent aux besoins du territoire, de plus le caractère industriel limite le jeu d'acteurs.

1.1.2 Les inconvénients de la visibilisation d'un gisement mis à disposition des expérimentateurs

Les grilles d'évaluation des opérations de commoning sont basées sur celles des méthodes industrielles de gestion des déchets et ne permettent pas de comparer les avantages qualitatifs de cette voie. Les institutions évaluent avec deux critères principaux : **poids / coûts**. Ces deux critères limitent fortement le développement du commoning.

Seul un accompagnement politique fort et local peut permettre aux institutions d'envisager de nouveaux bénéfices tout en intégrant de nouveaux indicateurs qui peuvent être l'évaluation des :

- Changements d'usage d'un lieu et d'une matière (d'un commun négatif à un bio-territoire)
- Changements de perception du sol (retour au plus près des nutriments, le sol est davantage un partenaire qu'un support)
- Changements de perception des nutriments (la MO devient un nutriment socio-éco)

¹ María José Zapata Campos, Patrik Zapata, Jessica Pérez Reynosa. (2022) (Re)gaining the urban commons: everyday, collective, and identity resistance. *Urban Geography*

TROPHÉE DE L'INNOVATION

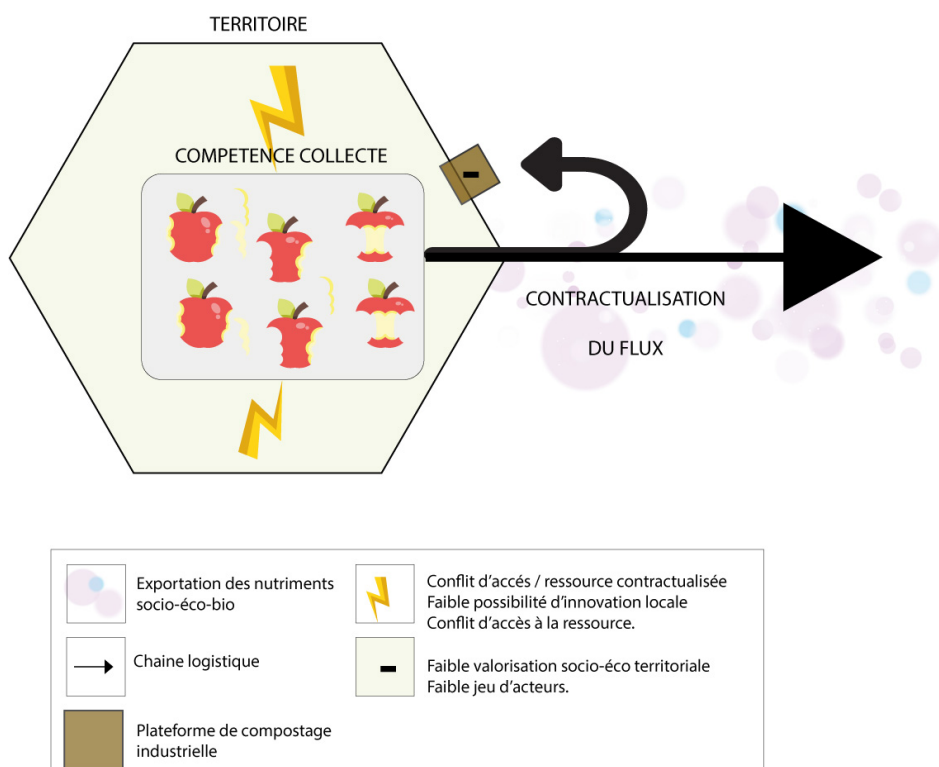
- Mise en relation d'acteurs, création de nouvelles règles, la collectivité arbitre et oriente si besoin, modification de la perception d'un service de collecte des déchets
- Changement de la perception d'infrastructures héritées (héritage du modèle gestionnaire mis en place par les REP). (Bonnet et al)².

Une gestion métabolique de la matière est apparue très rapidement comme étant l'une des réponses possibles.

Mais, dans un monde de plus en plus ouvert et interconnecté, les politiques de filières doivent être complétées par des encouragements à d'autres formes de coopération, notamment autour de la création et de la diffusion de technologies génériques et de renforcement des synergies territoriales.

Louis Gallois: A quoi servent les filières?

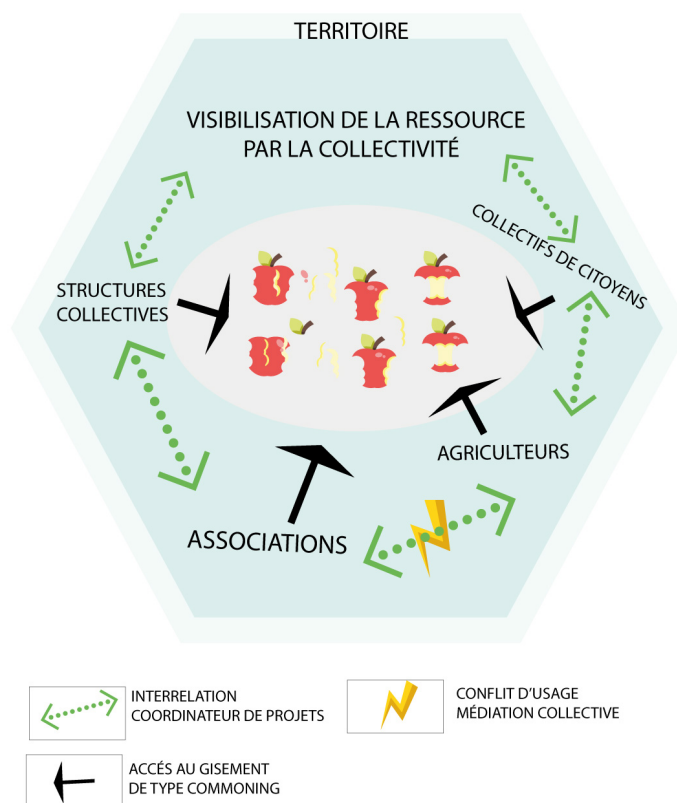
APPROCHE INDUSTRIELLE DE LA GESTION DE LA MO



source : SYCODEM

² Bonnet, Emmanuel, Landivar, Diego, Monnin, Alexandre 2021, Héritage et Fermeture. Une écologie du démantèlement

APPROCHE DE TYPE COMMONING DE LA M.O



source: SYCODEM

2 / Le métabolisme territorial du SYCODEM

Afin de relocaliser au mieux les nutriments nous avons développé deux voies possibles :

1. **L'allongement de la "digestion"** : qui se traduit par l'arrivée de nouveaux partenaires sur un flux identifié.
2. **La création d'un nouvel organe** capable d'assimiler localement les nutriments (mise en place de plateforme de commoning, Ressourcerie végétale, Végèterie, lieu d'accueil et d'animation..).

2.1 Particularités :

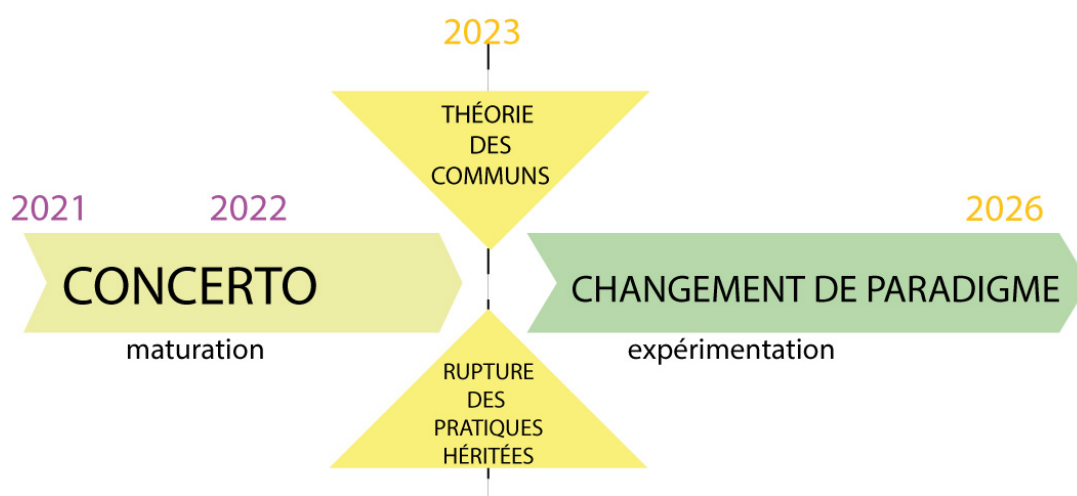
Cette vision à la fois morphologique et organique de l'espace est une particularité propre au SYCODEM, elle est à la fois la résultante et la constituante d'une collectivité totalement en régie connaissant parfaitement le territoire et étant en capacité d'en faire un bio-territoire et de participer à son bien-être territorial (E.Laurent 2017)³.

³ Eloi Laurent, 2017. "À L'horizon D'ici. Les Territoires Au Cœur De La Transition Social-écologique"

Cette vision est en décalage avec la plupart des choix techniques habituellement évoqués au niveau national car l'évaluation de la gestion des déchets repose sur des grilles majoritairement quantitatives. Face aux tonnes la réponse est identique à celle de l'industrie minière : massifier afin de produire des économies d'échelle, augmenter continuellement la puissance des machines et exporter. La chaîne logistique industrielle qui se structure autour des bio déchets ne tient pas compte du sol et de ses besoins. Elle n'obéit qu'au critère d'un foncier économiquement favorable au traitement, la distance parcourue n'étant limitée que par la rentabilité des échelons intermédiaires.

La démarche ConcerTo nous permet de :

- Prioriser la matière organique
- De mobiliser l'intelligence collective
- Problématiser et hiérarchiser
- Favoriser un écosystème circulaire de la matière organique (déchet vert, broyat, reste alimentaire) au plus près du lieu de production.
- Remettre en question la gestion (héritage vs innovation)
- Articuler avec les PCAET, les chantiers d'insertion, le monde agricole
- Concerter, réunir, communiquer (politiques, citoyens, monde agricole, association)
- Créer des réseaux d'acteurs
- Expérimenter, définir, adapter, adopter.



Frise chronologique de l'effet ConcerTo. SYCODEM

3 / Un territoire expérimentateur :

Le SYCODEM s'est engagé fin 2020 début 2021 dans la démarche ConcerTo. L'approche de synergie multi-acteurs de ConcerTo a introduit durablement une nouvelle façon d'envisager l'approche communautaire des déchets en mobilisant l'intelligence collective et en ouvrant le champ des possibles.

3.2- Les ressourceries végétales

Lors d'une étude de prospective menée en interne en 2021, nous avons découvert que la **“gestion classique des végétaux “ possède des caractéristiques que nous pouvons qualifier de “gestion zombie”** (transport, forte mécanisation, absence de lecture des flux, coût élevé, faible retour communautaire de la matière, faible durabilité environnementale, non cohérence avec les enjeux climatiques, gestion de type Club...), l'option a été de développer une technologie dite “vivante” (José Halloy 2017)⁴.

	Ressource	Durabilité	Fin de vie
Technologies zombies	Finies (épuisement sur le long terme)	Durabilité en état de marche minimale	Durée de vie sous forme de déchet maximale
Technologies vivantes	Renouvelables (durabilité forte)	Durabilité en état de marche maximale	Durée de vie sous forme de déchet minimale

L'étude de prospective a également révélé la possibilité de modifier l'usage de l'une de nos déchèteries en Ressourcerie végétale.

La vocation de ce lieu est d'équiper les usagers des connaissances sur le cycle de la matière afin qu'ils cessent d'utiliser ce service et qu'ils soient en mesure de conserver la matière chez eux, dans leur parcelle au plus près de la production.

Cette nouvelle fonction pédagogique doit effacer le service de dépose, s'il s'agit de “déprogrammer” l'usager. Il faut également considérer que des panneaux explicatifs ne sont pas suffisants et que l'exemple est la meilleure façon d'arriver à des résultats et cela nécessite d'engager des moyens humains avec toute la difficulté de financer des postes.

Opérationnellement nous concevons ce nouveau service comme étant un système “ouvert”, tel les logiciels libres (open source) dont les utilisateurs peuvent apporter des corrections pour le bénéfice de la communauté.

Ainsi une ressourcerie n'est jamais un lieu figé en mono-usage, la collectivité reste attentive aux besoins locaux, c'est une approche “bottom-up”. Afin d'explorer et d'expérimenter plus en amont, le site est désormais ouvert à une association (Troc2Trucs) locale, fonctionnant sur le principe des SEL (système d'échange libre) et à forte implication relationnelle entre adhérents. Dans ce cas, la collectivité répond à un besoin de transmission et de partage de connaissances mais aussi de biens (apprentissage, échanges de savoirs) tout en modifiant l'usage initial du lieu sans modifier le bâti.

⁴ Halloy José, Nova Nicolas, Monnin Alexandre, 2020, « Au-delà du low tech: technologies zombies, soutenabilité et inventions ».

Ressourcerie Végétale:

Frugal	Ne nécessite pas la construction d'une nouvelle infrastructure et ne menace pas les sols
Low-Tech	N'engage ni savoirs coûteux ni technologies propriétaires.
Règlement d'usage	Accès encadré par la collectivité et l'association, règlement intérieur co-construit, système ouvert.
Moyen technique	Nécessite des lieux modulaires (containers aménagés) afin de développer des lieux à vocation pédagogique.

3.3 - Les Végéteries :

Les Végéteries sont basées sur les mêmes principes que les ressourceries à la différence que :

- la gestion et la transformation des végétaux est prise en charge par les agriculteurs
- l'accès n'est pas supervisé par la collectivité et reste libre pour toute personne souhaitant se défaire de ses végétaux
- les terrains sont soit des terrains communaux mis à disposition (anciennes déchèteries) soit des terrains privés. Les agriculteurs organisent eux-même le partage de la ressource

Les agriculteurs trouvent un intérêt agronomique à disposer de broyats de végétaux afin de s'enrichir le sol en matière organique. D'autres l'utilisent comme paillage dans les stabulations de bovins. Les agriculteurs expérimentent les utilisations possibles de cette ressource et certains envisagent de l'amender avec le lisier des fosses afin de le "remonter" en phosphore et en azote.

Végéterie:

Frugal	Mise à disposition de terrain communal, réemploi de sites délaissés (déchèteries, communs négatifs). Réattribution d'usage et de sens. Pas de destruction de sols
Low-Tech	Moyens agricoles classiques
Règlement d'usage	Gestion d'accès selon les règles définies par le groupe d'agriculteurs
Moyen technique	Nécessite un coordinateur de projets

4/ Faire savoir, savoir-faire.

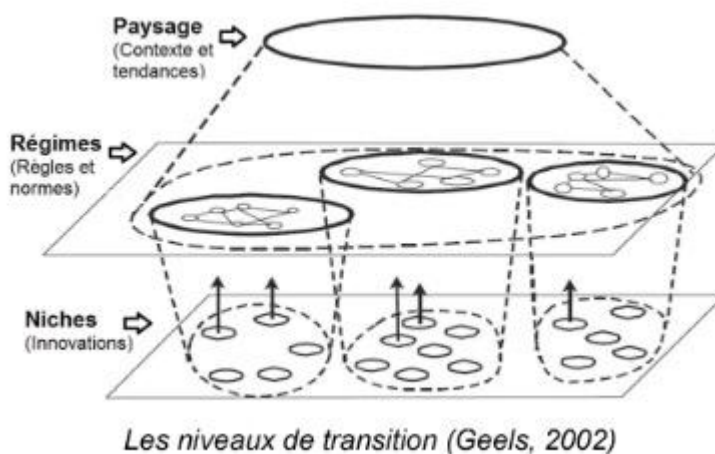
Comment faire savoir?

La mise en évidence d'un gisement et sa possible mise à disposition par une collectivité ne suffit pas à faire intervenir des tiers. L'écoute continue des attentes et des besoins du terrain du SYCODEM (le statut de régie participe fortement à l'écoute fine du terrain) permet de relationner assez rapidement des acteurs susceptibles de s'emparer d'une ressource.

4.1. Méthodologie :

1. Nous procédons par des rencontres régulières, puis de plus en plus formelles
2. Nous écoutons, évaluons et procédons par un ou des diagnostics
3. Les échanges ne sont pas dirigés sur les premières rencontres
4. La méthode est globalement empirico - inductive
5. Nous restons souples sur la forme afin d'engager pleinement l'expérimentation.
6. Ajustement, reprise, accompagnement, mise en réseau, convention
7. L'échec n'est pas perçu comme une sanction, l'expérimentateur n'a pas d'obligation de réussite, il est donc pleinement libre de tester

Les conventions dans notre démarche sont un moyen et non pas nécessairement une fin.



Geels, F.W., 'Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: A multi-level perspective and a case-study', *Research Policy*, n°31, 2002. Loorbach, D., *Transition Management: new mode of governance for sustainable development*, 2007.

“Au premier niveau, les niches sont le lieu d’initiatives radicales et d’expérimentations en marge du système établi. Pour se généraliser, ces innovations doivent être intégrées dans le deuxième niveau, les régimes, c’est-à-dire les règles et normes qui guident les comportements, assurent la stabilité du système mais également son inertie. Enfin, l’évolution de ces deux niveaux est soumise à un troisième niveau, le paysage, c’est-à-dire l’environnement externe et les tendances de fond, par exemple les situations de crise. Ce sont les pressions exercées simultanément par ces trois niveaux qui peuvent entraîner des transitions.”

Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire général au développement durable. 2017⁵

4.2 Savoir-faire:

Le savoir-faire de la collectivité est principalement celui d’être agent d’accompagnement, de pouvoir s’assurer et assurer que les pratiques s’inscrivent dans un cadre propice à la durabilité, de passer de l’expérience à ce que Geels op.cit. nomme le deuxième niveau qui est celui des normes et des règles qui stabilisent l’ensemble. **Un coordinateur territorial est le tiers qui permet une équité dans l'accès et une sécurité dans la continuité de l'accès.**

Le SYCODEM travaille trois flux en commoning :

- La matière organique,
- les végétaux,
- Le broyat de végétaux (dont BRF).

4.2.1 La matière organique :

- Cette matière composée de restes alimentaires est constituée de 80% d’eau, une solution de massification à l’échelle départementale nous paraît peu pertinente. Collecter puis acheminer par route 500 tonnes annuellement, constituée de 400 tonnes d’eau est peu compatible avec les exigences de la transition. Cette façon d’envisager des solutions technologiques s’inscrit dans la continuité des **communs négatifs** décrits par Alexandre Monnin et ne relève pas de l’innovation mais de l’héritage, héritage d’une gestion anachronique et asynchrone ni en phase avec le temps ni en phase avec le sol et qui à terme peut s’avérer toxique.

La connaissance du gisement, la connaissance de ses caractéristiques, la maîtrise de la collecte, nous permet d’envisager une restitution de la MO au plus près du territoire et au plus près des besoins.

Nous entamons une expérimentation de deux flux avec les **Jardins du Coeur** qui est la branche chantier d’insertion maraîchage des **Restaurants du Coeur de Fontenay le Comte**. L’idée est de boucler les flux de déchets alimentaires des restaurants du cœur avec les besoins en MO des jardins (apport de broyat territorial), puis de faire monter en

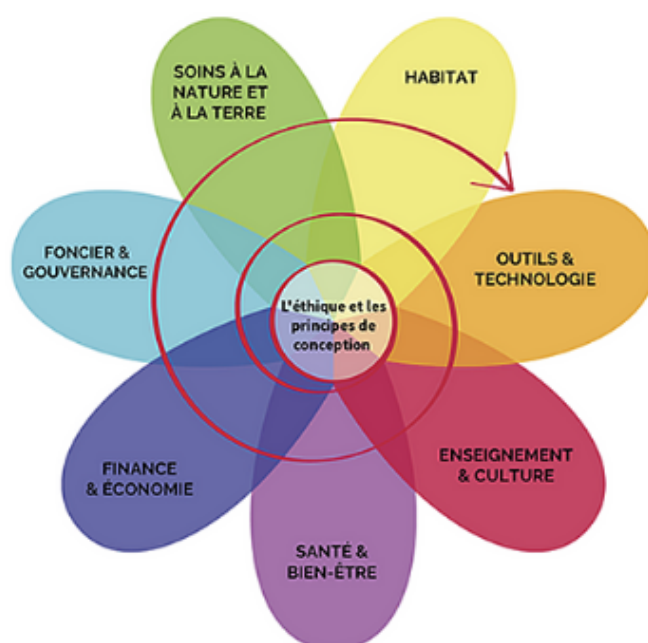
⁵ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Transition%20-%20Analyse%20d%27un%20concept.pdf>

TROPHÉE DE L'INNOVATION

compétences avec ces nouveaux flux les salariés en insertion afin de diminuer l'apport d'engrais chimiques et si l'expérience devient concluante, de s'en passer.

Au fil des échanges nous relevons que la matière organique peut représenter bien plus qu'une valeur en nutriments NPK, **la MO devient éthique.**

-Cette "simple" connexion au sein d'une même structure (les Jardins avec les Restaurants du Cœur), permet aux salariés l'acquisition de nouveaux savoirs et favorise une meilleure insertion sociale et professionnelle. La MO devient vertueuse dans le sens où les déchets issus des dons alimentaires reviennent au sol afin de produire des aliments qui seront eux-même offerts et enrichissent les hommes de nouveaux savoirs. La MO revient au centre du projet social tel la fleur de la permaculture⁶.



Fleur permaculturelle : David Holmgren, 2017.

Si l'expérimentation se maintient, les Jardins du Cœur intégreront les flux de matières organiques de certains restaurateurs-partenaires afin de les associer moralement au projet. **L'association partenariale entre la collectivité, les Jardins du Cœur et les restaurateurs permettra d'installer un espace de discussion propice à l'innovation.** Les Jardins du Cœur bénéficient actuellement des broyats de végétaux des ressourceries végétales. Ce broyat peut servir à pailler ou en apport de la matière organique alimentaire afin de la carboner.

⁶ « Permaculture, Principes et pistes d'actions pour un mode de vie soutenable », Holmgren 2017

TROPHÉE DE L'INNOVATION

1. Prendre soin de la Terre
2. Prendre soin de l'humain
3. Partager équitablement

Les Jardins Familiaux: Ce sont des jardins type jardins ouvriers régis en association au sein de la ville de Fontenay-le-Comte, d'environ 76 adhérents pour des parcelles d'environ 200m² sur une terre alluviale en bord de Vendée.

En phase d'expérimentation avec eux nous entamons un partenariat sur deux flux : **Matière organique alimentaire et broyat de déchets verts**. L'idée du syndicat est de diluer des flux au plus près des besoins. En fonction des attentes, ils peuvent constituer des exutoires ponctuels ou bien pérennes. Les usagers des jardins familiaux sont preneurs de matière organique afin d'amender les sols.

Deux flux sont à l'étude : fréquence et volume d'apport de broyat et de MO alimentaire.

Un coordinateur de projet est le maillon essentiel entre les référents de chacune des structures et la collectivité.

- **4.2.2 : Les végétaux**

Le SYCODEM considère que les végétaux sont injustement considérés comme des déchets et qu'ils seraient par cette dénomination gérés de façon univalente aux pots de peintures ou aux déchets électroniques présents dans les déchèteries. **La valeur des végétaux présents en déchèterie ne réside pas dans son élimination/exportation mais plutôt par leur maintien dans l'environnement local.** Afin de s'affranchir des logiques de compétence inhérentes au SYCODEM et celle relevant du syndicat départemental opposant le bon sens de la compétence collecte à celle du traitement. Il a été décidé en regard de la loi Agec d'inscrire la démarche dans celle légale de "prévention" (Loi AGEc), permettant aux biens de conserver le statut de biens cela n'opposant en rien les compétences de chacun. Cette traduction de la loi aboutit à la création de **Ressourceries végétales** déjà évoquées plus haut ou de **Végèteries** dont la gestion est exclusivement agricole.

Nota : Les terrains d'accueil étant privés ou communaux, la compétence du SYCODEM n'est pas engagée. **La collectivité assurant un rôle d'accompagnement dans le cadre des expériences de réattribution d'une ressource sans jamais en faire un déchet.**

"Ne plus faire de nos ressources des déchets"

- **Les broyats:** Selon le type de sélection de végétaux broyés, ils peuvent avoir l'aspect de granulés de bois ou bien s'il s'agit de feuillus en branche fine d'une matière très sombre ressemblant à un compost.

PLAN D' ACTIONS 2023-2025

Susciter et encourager

Repérer les adoptants précoces dans les diverses structures et permettre aux adoptants tardifs d'adopter ou pas de nouvelles méthodes de gestion.

Planification des réunions Agriculteurs, Politiques, Citoyens sous la bannière ConcerTo.

Il est important de noter que ce plan d'action est générique et conformément à la démarche il doit rester souple et adaptatif.

Phase 1 :

1. Établir un diagnostic initial :

- Identifier les parties prenantes clés et les acteurs pertinents pour la démarche concertée
-
- Évaluer les enjeux, les besoins et les objectifs communs
- Analyser les ressources disponibles (financières, humaines, matérielles) pour soutenir la démarche

2. Créer une plateforme de collaboration :

- Mettre en place une structure de gouvernance participative pour faciliter les échanges entre les acteurs
- Définir les règles de fonctionnement, les responsabilités et les rôles de chaque partie prenante
- Établir des mécanismes de communication efficaces pour assurer la transparence et la participation de tous

3. Élaborer un plan d'action commun :

- Identifier les actions prioritaires à entreprendre pour atteindre les objectifs communs
- Définir des indicateurs de suivi pour mesurer les progrès réalisés
- Allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées

Phase 2 :

1. Mise en œuvre des actions :

- Répartir les responsabilités entre les acteurs et suivre l'avancement de chaque action
- Organiser des réunions régulières pour évaluer les progrès, identifier les obstacles et ajuster les actions si nécessaire
- Encourager la collaboration et l'échange de bonnes pratiques entre les parties prenantes

2. Renforcement des capacités :

- Organiser des formations et des ateliers pour renforcer les compétences des acteurs impliqués dans la démarche

- Favoriser l'apprentissage mutuel et le partage des connaissances pour améliorer la compréhension des enjeux communs

3. Communication et sensibilisation :

- Mettre en place des campagnes de communication pour sensibiliser le public à la démarche et aux objectifs poursuivis
- Valoriser les réussites et les retombées positives de la démarche concertée
- Impliquer les médias et les réseaux sociaux pour maximiser l'impact de la communication

Phase 3 :

1. Évaluation et ajustement :

- Évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés
- Analyser les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées
- Analyser les échecs et ne pas sanctionner par un retrait du soutien de la collectivité
- Apporter les ajustements nécessaires pour renforcer l'efficacité de la démarche

2. Pérennisation de la démarche :

- Identifier les actions à pérenniser et les mécanismes de suivi à mettre en place pour assurer la continuité des efforts engagés
- Consolider les partenariats et les collaborations établis
- Revoir les modalités de financement pour assurer la durabilité de la démarche concertée

3. Diffusion des bonnes pratiques :

- Documenter les réussites, les leçons apprises et les bonnes pratiques générées par la démarche
- Diffuser largement ces informations à d'autres acteurs et initiatives similaires
- Contribuer au renforcement de la culture de la concertation et de la coopération dans d'autres contextes

SYNTHÈSE:

A la question ouverte : le sol est-il un partenaire social ? Les réponses furent rapidement polarisées en deux modes de gestion des déchets que sont la collecte et son corollaire industriel mono-acteur puis la gestion de type commoning multi-acteurs. En résumé nous avons la voie rectiligne et le sentier. La voie rectiligne nous montre que la valeur des déchets (qu'ils soient de nature organique ou pas) réside dans son exportation du lieu de production et que le sentier nous enseigne que la valeur du "déchet" réside dans son allocation au plus près des besoins et que dans le cas précis de la matière organique c'est "l'écoute" attentive du sol qui nous guide. Le sol étant dans ce cas moins un support de traitement qu'un partenaire.

Cette approche nettement moins conventionnelle a le mérite d'offrir une grille de lecture qui tient moins compte des classiques ratio : coûts / tonnes que du bénéfice local que représente ces ressources pour peu que la collectivité la fasse émerger et lui offre un accompagnement vers l'autonomie. Ce double objectif de visibilisation et d'accompagnement nécessite un encadrement qui ne relève pas strictement d'ETP mais va plus loin en engageant un changement de paradigme du politique au citoyen, jusqu'au sol devenant un partenaire qu'il faut au même titre : écouter, questionner et répondre. Encore peu développée, cette vision holistique du territoire pourrait s'inscrire dans les travaux de Bio-région de Rollot & Schaffner 2021, ou de Sarah Vanuxem 2018 qui invite à repenser les territoires sur des échelles de compréhension qui sont celles des besoins de la communauté des vivants dont le sol que nous foulons est le grand oublié.

Pragmatiquement nous engageons l'intelligence collective autour d'une ressource, nous avançons un pas devant l'autre sur ce sentier, nous invitons des acteurs qui se côtoient dans le territoire mais n'avaient pas envisagé de collaboration. Nous développons nos outils et indicateurs faisant la part belle à l'approche qualitative et soutenons la formation, engageons le territoire dans une approche de transition et de résilience. Nous attendons de Concerto le soutien qui nous permettra d'engager et de pérenniser notre démarche.